

**POSTE À PROFIL**

**PROFESSEURS DES ECOLES « MAITRE FORMATEUR FORMATION INITIALE »  
profilé INSPE (site de Nevers - dominante Littéraire)**

Les missions des formateurs sont désormais définies par le [décret n° 2016-148](#) parue au [Bulletin officiel N° 38](#) du 20 octobre 2016 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

Les maîtres formateurs accomplissent à la fois une mission d'enseignement ou d'éducation auprès d'élèves, en leur qualité d'enseignant, et une mission de formation auprès d'adultes, en leur qualité de formateur. Ces deux responsabilités font d'eux des acteurs essentiels de la formation des personnels enseignants : en tant qu'experts de la pratique de la classe, de la mise en œuvre de la politique de suivi des élèves, de la polyvalence de leur métier, ils sont les garants d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle et des relais pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

Compte tenu des critères définis dans l'arrêté du 28 juillet 2015 fixant les modalités de détermination des allègements de service attribués aux maîtres formateurs en application de l'article 4 du décret du 30 juillet 2008, ils bénéficient :

- d'un allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement défini à l'article 1er du décret du 30 juillet 2008 précité ;
- et d'un allègement de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service défini à l'article 2 de ce même décret, soit un allègement de 72 heures sur les 108 heures annuelles que les enseignants du premier degré sont tenus d'effectuer.

**Poste profilé « formation initiale INSPE » :**

**Le/la formateur/trice « formation initiale INSPE »** recruté/e **effectue la totalité de sa mission de formateur/trice à l'INSPE** (Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation). Il/elle est pleinement intégré/e à l'équipe pédagogique de l'INSPE. Il/elle est placé/e, dans le cadre de ses missions de formation sous l'autorité hiérarchique de la Directrice académique des services de l'Éducation nationale, sous l'autorité fonctionnelle de l'adjoint de la DASEN en charge du premier degré et sous l'autorité pédagogique de l'université de Bourgogne.

**Missions :**

- Prise en charge totale ou partielle de modules d'enseignement, en autonomie ou en co-intervention avec un ou des enseignants de l'INSPE (cours magistraux, travaux dirigés et/ou travaux pratiques) ;
- Prise en charge de suivis d'étudiants de M1 et/ou de M2 au cours de leur stage d'observation et de pratique accompagnée ou de leur stage en responsabilité pour l'INSPE ;
- Participation à l'accompagnement des étudiants dans l'écriture de leur mémoire professionnel ;
- Participation à l'évaluation des étudiants (cours, stages, soutenance de mémoire) ;
- Participation à l'organisation, la surveillance et la correction des évaluations des étudiants ;
- Participation à la co-construction des contenus d'enseignement et des modalités de suivis de stage de la maquette de formation délivrée par l'INSPE ;
- Participation à la diffusion de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec l'INSPE ;
- Participation au collectif de l'INSPE (ex : journées départementales, groupes de travail de l'INSPE, réunions de site, etc.).

**Connaissances et compétences attendues :**

- Disposer de solides connaissances du système éducatif et des différents cycles d'enseignement ;
- Avoir, si possible, enseigné dans plusieurs types de classes et d'écoles (écoles rurales, écoles en éducation prioritaire, différents cycles...) ;
- Disposer de connaissances dans le domaine de la formation initiale des enseignants et plus généralement de la formation universitaire ;
- Savoir articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles ;
- Savoir animer une action de formation seul ou en co-intervention et en évaluer les effets produits ;
- Se tenir régulièrement informé des avancées de la recherche et des pratiques pédagogiques innovantes ;

- Pouvoir accompagner les étudiants, échanger avec ces derniers et avec les tuteurs, dans le cadre des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité ;
- Être capable d'observer, d'analyser, de conseiller dans le cadre du suivi d'un étudiant de M1 et/ou de M2 ;
- Disposer de compétences de communication et de dialogue en lien avec les missions demandées (équipes de suivi, commissions, etc.) ;
- Être capable de s'intégrer et travailler au sein d'une équipe pédagogique de l'enseignement supérieur.
- **Compétences spécifiques :**
  - Maîtrise disciplinaire, didactique et pédagogique du français (apprentissage de la lecture, de l'écriture, langage oral, outils de la langue) ;
- **Autres compétences appréciables :**
  - Des compétences quant à l'enseignement en maternelle (gestion des espaces, des durées, des rythmes, des rituels, des interactions, des démarches d'apprentissage adaptées aux acquisitions les plus efficaces, etc.) ;
  - Et/ou des compétences quant à l'accueil des élèves à besoins particuliers ;
  - Et/ou des compétences pédagogiques et didactiques en arts plastiques.

#### **Profil et contrainte du poste :**

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ;
- Poste à temps plein et à investir sur la durée ;
- Affectation à titre provisoire pour la première année avec conservation du poste précédent.

#### **Accompagnement et informations complémentaires sur le poste :**

En tant que **formateur/trice** « **formation initiale INSPE** »

- La personne recrutée est membre à part entière de l'équipe pédagogique du site de l'INSPE de Nevers ;
- Elle bénéficie d'une formation pour les nouveaux formateurs « formation initiale INSPE » en juin 2021 ;
- Elle a également accès pendant toute la durée de son engagement aux formations de formateurs de l'INSPE ;
- Ses frais de déplacement hors des communes de la résidence administrative et familiale sont entièrement pris en charge pour toute mission effectuée pour l'INSPE.

Au sein de l'INSPE, le volume total de service attendu représente **162 heures** « équivalent Travaux Dirigés » (système de calcul du temps de travail au sein de l'université) sur l'année.

- Les heures de cours sont comptabilisées ainsi :
  - 1h d'animation ou de co-animation en Cours Magistraux (CM) = 1,5h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Dirigés (TD) = 1h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Pratiques (TP) = 1h TD
- Les accompagnements (suivis de stage, suivi de mémoire, etc.) sont également comptabilisés en heures « équivalent TD » à partir des heures officiellement affichées sur la maquette de formation.
- Les 162h équivalent TD sont annualisées. La formation suit le calendrier universitaire en deux semestres avec un début des cours autour du 1<sup>er</sup> septembre et la fin des cours vers le début du mois de mai. Les évaluations, jury et autres activités pédagogiques peuvent continuer sur le mois de juin voire début juillet.